



CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Point 4.1 de l'ordre du jour

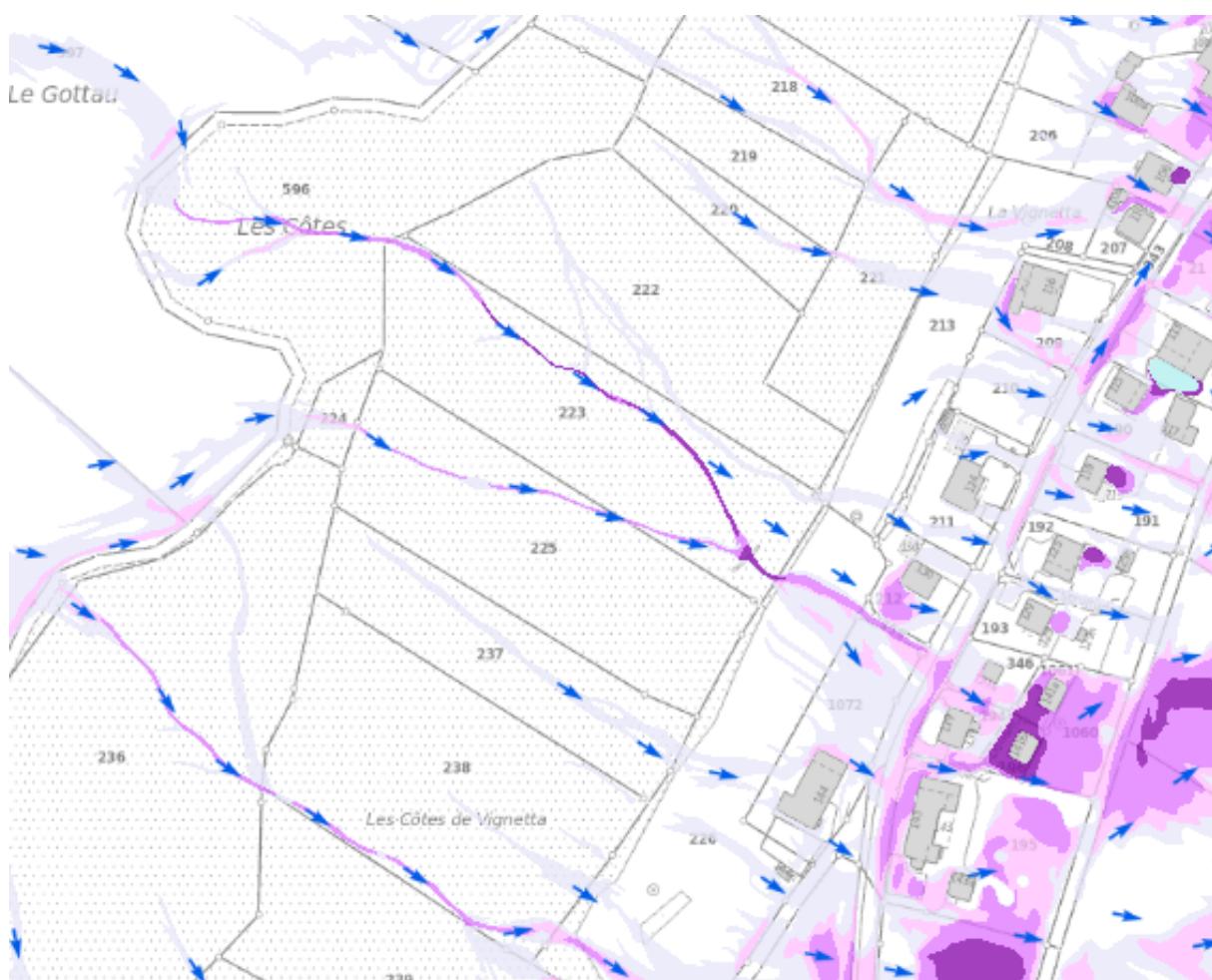
Acquisition de la parcelle 226 à Villeneuve

Caractéristiques de la parcelle

- Affectation : Zone agricole
- Surface : 7 143 m²



Ainsi, l'opération s'inscrit dans une logique de prévention et de responsabilité : investir aujourd'hui dans ce terrain permet d'éviter demain des coûts beaucoup plus importants liés à la gestion de sinistres, aux réparations d'infrastructures ou à des indemnisations.



Négociation et acquisition

Le propriétaire actuel ayant manifesté son intention de vendre, le Conseil communal a immédiatement saisi cette occasion et négocié un accord de principe pour l'achat. La parcelle, classée en zone agricole, a été évaluée par la Chambre fribourgeoise d'agriculture (AGRI Fribourg) à CHF 19'640.

Afin de maintenir une continuité dans l'exploitation agricole, le terrain restera loué au locataire actuel pour un loyer annuel de CHF 130.

Aspects financiers

- Prix d'achat : CHF 19'640 (évaluation AGRI Fribourg)
- Frais additionnels : notaire, registre foncier et divers
- Traitement comptable : charge unique inscrite au compte de résultat 2025 (*pas d'amortissement requis*).

Le Conseil communal sollicite donc un crédit supplémentaire de CHF 25'000 sur le budget 2025.

Cette dépense exceptionnelle modifie le résultat budgétaire prévu pour 2025, qui passe :

- d'un excédent de revenus de CHF 16'034.85
- à un excédent de charges de CHF 8'965.15

Conclusion

L'acquisition de la parcelle 226 constitue un investissement préventif au service de la collectivité. Elle permet de renforcer la sécurité des infrastructures routières, de protéger les biens privés en aval et de limiter les coûts futurs liés à des événements naturels récurrents.

Il s'agit donc d'une décision responsable, durable et économiquement rationnelle, que le Conseil communal recommande vivement à l'Assemblée.